

DELIBERATION N° 99/03-09 - SUBVENTIONS POUR RAVALEMENT DE FACADE

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, informe l'Assemblée que les travaux entrepris sur la façade de l'immeuble situé 65/75, rue de l'Eglise par les copropriétaires suivants :

- M. et Mme VERNHES
- M. Pascal CANONNE
- M. Benoît FAUVEL

entrent dans le cadre de l'opération de ravalement des façades prévue par délibération N° 98/06-13 du 22 Juin 1998.

- . Vu le montant des travaux s'élevant à la somme de 72 537,37 F,
- . Vu la surface ravalée de 147,50 m²,
- . Compte-tenu de la répartition des millièmes de copropriété,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'arrêter le montant de la subvention à verser :

- * M. et Mme VERNHES : 1 376,10F correspondant à une surface ravalée de 45,87 m² x 30F
- * M. Pascal CANONNE : 1 977,90F correspondant à une surface ravalée de 65,93 m² x 30F
- * M. Benoît FAUVEL : 1 071,00F correspondant à une surface ravalée de 35,70 m² x 30F

- de préciser que les crédits seront ouverts au B.P. 1999, à l'imputation 6574.824